

Mise en œuvre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale des actionnaires du 27 juillet 2023

Dans sa réunion du 27 juillet 2023 immédiatement consécutive à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du même jour, le Conseil d'administration de la société Wavestone a décidé la mise en œuvre du programme de rachat d'actions autorisé par cette Assemblée générale, en application des articles L22-10-62 et suivants du Code de commerce, des articles 241-1 à 241-5 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »), et du Règlement Européen n°596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014.

Ce programme de rachat d'actions a fait l'objet d'un descriptif au sein du document d'enregistrement universel 2022/23 publié le 13 juillet 2023 sur le site internet de la société (www.wavestone.com), dans l'espace Investisseurs, rubrique Information financière / Documents financiers.

A propos de Wavestone

Dans un monde où savoir se transformer est la clé du succès, Wavestone s'est donné pour mission d'éclairer et guider les grandes organisations dans leurs transformations les plus critiques avec l'ambition de les rendre positives pour toutes les parties prenantes. Une ambition ancrée dans l'ADN du cabinet et résumée par la signature « The Positive Way ».

Wavestone rassemble plus de 4 000 collaborateurs en Europe, aux Etats-Unis et en Asie.

Wavestone est coté sur Euronext à Paris, et labellisé Great Place To Work®.

Wavestone

Pascal IMBERT

Président – Directeur général

Tél. : 01 49 03 20 00

Justine BROSSET

Communication financière

Tél. : 01 49 03 20 00

Actus

Mathieu OMNES

Relations analystes - investisseurs

Tél. : 01 53 67 36 92

Déborah SCHWARTZ

Relations presse

Tél. : 01 53 67 36 35